

Adhérez à l'IPS et

- 1 Rejoignez un réseau de professionnels engagés dans une démarche active d'amélioration de la législation.
- 2 Anticipez les évolutions de la législation en termes de protection sociale.
- 3 Suggérez des axes de réflexion.
- 4 Participez efficacement aux débats.
- 5 Recevez une invitation aux Rencontres Annuelles de l'IPS.
- 6 Soyez informé en priorité de l'actualité de la protection sociale.
- 7 Recevez gratuitement les publications de l'IPS.
- 8 Recevez une invitation aux Entretiens de l'IPS, déjeuners-débats mensuels présidés par un représentant politique ou institutionnel.

BULLETIN D'ADHÉSION 2017

• NOM

• PRENOM

Votre activité

Expert-comptable

CGPI

Courtier

Avocat

Notaire

Vos coordonnées

Société

Fonction

Adresse professionnelle

CP Ville

Téléphone Mobile

E-mail

Site internet

Etablissement à facturer (si différent)

Société

Adresse

CP Ville

Votre adhésion

Je souhaite devenir membre de l'Institut de la Protection Sociale et verse une cotisation annuelle de 500€TTC (416.67€HT)

Je joins un chèque d'un montant de 500€TTC libellé à l'ordre de l'Institut de la Protection Sociale.

Le bureau de l'Institut de la Protection Sociale statuera sur votre dossier d'adhésion et sa décision vous sera notifiée par écrit.

En cas de refus de votre demande, votre règlement vous sera retourné.

Fait à, le

Signature

Visé par l'IPS